

La campagne

Fier d'être père



Pour permettre
aux pères de vivre
pleinement leur
expérience parentale



Regroupement
pour la Valorisation
de la Paternité

Semaine Québécoise
DE LA Paternité

Document présenté le 9 juin 2019
dans le cadre de la 7^e édition de la Semaine Québécoise de la Paternité
www.semainedelapaternite.org

Revendication #1

Être #Fierdetrepere, c'est revendiquer le droit d'être impliqué et d'avoir un rôle à jouer dès les premiers instants de la grossesse, dans la perspective de pouvoir participer pleinement à toutes les étapes du projet familial, y compris avant que celui-ci ne se concrétise.

Reconnaître aux pères le droit de vivre une expérience parentale pleinement satisfaisante, c'est aussi :

Offrir des cours de préparation à la naissance intégrant pleinement les pères, le couple et le... devenir parent !

Offrir un suivi post-natal intégrant pleinement les pères, tant dans les services de la communauté que de ceux du réseau public.

Considérer le père comme un futur parent et non pas simplement comme le partenaire de la mère qui est enceinte.

Former les intervenants et les gestionnaires aux besoins des pères et développer des indicateurs de résultat intégrant les pères.

Revendication #2

Être #Fierdetreperere, c'est réclamer l'accès à un congé parental suffisamment long et flexible pour pouvoir non seulement soutenir la mère en relevailles et le reste de la famille, mais aussi passer du temps avec le nouveau-né afin de développer le lien d'attachement.

Offrir un meilleur accès au congé parental pour les pères, cela signifie :

Calculer les prestations sur la base du revenu familial plutôt que sur le revenu individuel de chaque conjoint, afin d'éviter que ce soit les écarts de revenus qui dictent le choix des parents.

Permettre la prise du congé parental par les mères et les pères sur une période de deux ans suivant la naissance de l'enfant (plutôt qu'un an comme c'est le cas actuellement).

Allonger à 8 semaines (plutôt que les 5 actuellement offertes) le congé parental réservé aux pères.

Offrir la possibilité de constituer une banque de congés avec les prestations non versées (jusqu'à 10 jours).

Créer des prestations exclusives pour les pères et mères adoptants.

Revendication #3

Être #Fierdetrepere, c'est revendiquer la possibilité de concilier ses responsabilités familiales avec ses responsabilités professionnelles sans subir de jugement ou de préjugés sur la base du genre.

Une société qui prend les moyens pour assurer aux pères et aux mères les mêmes possibilités de conciliation famille-travail est une société qui :

Sensibilise l'ensemble du monde du travail à l'importance d'adopter une culture reconnaissant aux pères le même accès à la conciliation famille-travail qu'aux mères.

Met en place des stratégies particulières pour accompagner les milieux majoritairement masculins dans la modernisation de leurs pratiques.

Intègre minimalement 5 congés payés pour obligation familiale dans la Loi sur les normes du travail.

Modifie la Charte des droits et libertés de la personne pour que le Québec ne soit plus la seule province au Canada à ne pas considérer la situation familiale comme motif de discrimination prohibé par la loi.

Revendication #4

Être #Fierdetrepere, c'est affirmer l'importance que notre réalité et notre apport spécifique en tant que père soient pleinement compris et pris en considération dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services aux familles, et que les responsables de ces services s'adressent autant à eux qu'aux mères.

Pour ce faire, il faut :

Financer adéquatement les services aux pères en difficulté.

S'assurer de bien rejoindre les familles dirigées par des pères monoparentaux, ce qui représente 25 % de ce type de familles.

S'assurer que les informations dans les formulaires gouvernementaux portant sur les mères ET les pères puissent être colligées (niveau de scolarité du parent, monoparentalité, etc.).

Adapter les services à la Famille pour qu'ils rejoignent aussi les pères et qu'ils soient adaptés à leurs réalités.

Corriger la déclaration de naissance pour en retirer le concept d'autre parent.

S'assurer que les données des grandes études sur la famille portant sur les pères soient toujours compilées au même titre que celles sur les mères.

Être #Fierdetrepere, c'est réclamer, en cas de séparation, la possibilité de maintenir le lien avec son enfant et ce, dans le meilleur intérêt de celui-ci et dans le respect des droits de la conjointe ou du conjoint.

Favoriser le maintien du lien père-enfant après la séparation, cela implique de :

Tenir compte des réalités différenciées des pères dans la réforme du Droit de la Famille.

Accroître l'accessibilité au système de justice par des mesures concrètes telles que : la diffusion d'information juridique, la promotion accrue de l'existence des Centres de justice de proximité, l'accès à 10 heures gratuites de médiation plutôt que 5 ainsi que la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

Produire systématiquement des données genrées pour bien comprendre les parcours des mères et des pères dans le système judiciaire en matière familiale.

Ajouter une disposition dans le Code civil du Québec à l'effet que, lorsque les capacités parentales des deux parents sont établies, la garde partagée doit être envisagée sérieusement, et cela, en tenant compte de l'intérêt de l'enfant.